

Commune de Selommès

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025



Nombre de membres en exercice : 13
Date de la convocation : 22 octobre 2025

Date du prochain conseil municipal : Mardi 16 décembre 2025 à 20 heures

Le vingt-huit octobre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommès se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Claire FOUCHER-MAUPETIT, et Nathalie TONDEREAU
Messieurs Philippe BELLANGER, Joseph LIMOUZIN, Maurice BODIN, Julien BOUTARD, Pierre COLLONNIER, Jean-François LHOMMEAU et Mickaël SAILLARD.

Absents excusés :

Madame Martine GUITTON donne pouvoir à Isabelle BRILLARD
Monsieur Cyril GOMAS donne pouvoir à Aurore COLLONNIER

Madame le Maire Claire FOUCHER-MAUPETIT ouvre la séance.
Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Madame le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude HUSSON, Conseiller municipal décédé le 21 septembre 2025. Il avait été élu en 2017, conseiller municipal de 2017 à 2025 et adjoint en charge de la vie scolaire de 2020 à 2022.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 septembre 2025
3. Décision modificative n° 1 budget communal (opération d'ordre n°1)
4. Décision modificative n° 2 budget communal (opération d'ordre n°2)
5. Décision modificative n°3 budget communal
6. Demande d'amendes de police pour sécurisation routière
7. Désignation pour vacance d'un représentant au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Selommès
8. Approbation rapport d'activité et du RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service) du SMAEP (Syndicat mixte d'adduction d'eau potable)
9. Modification tarification centre de loisir
10. Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger à l'assemblée générale du GIP RECIA.
11. Présentation du compte en ligne Enedis pour consommation électrique sur la commune
12. Informations sur le personnel communal
13. Comptes-rendus des commissions
 - a. Vie scolaire
 - b. Fêtes et cérémonie
 - c. Patrimoine : informations vitraux de l'église
 - d. Cimetière
 - e. Travaux et voirie

- i. Informations sur la peinture de la cantine de la maternelle
 - ii. Réflexions et avancée sur le logement Rue de la Vallée
 - iii. Bilan des travaux Rue du Château
 - iv. Informations sur les travaux par le SAEP Rue de la Vallée
 - v. Informations sur l'étude de la Grande Rue
 - vi. Autres
14. PLUIH Partie agricole
15. Associations selommoises
- a. US. Petite Beauce
 - b. Kfé associatif
16. Dossiers en cours
17. Agenda
18. Questions diverses
- a. Réponses aux questions du 9 septembre 2025

1. Désignation de la secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Madame Isabelle BRILLARD aidée de Madame Nathalie TONDEREAU

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 septembre 2025

Madame le Maire rappelle que ce compte rendu a été transmis par mail aux membres du conseil municipal. Ces derniers n'y ont apporté aucune remarque.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

À la demande de la trésorerie de Vendôme de nouvelles décisions modificatives sont à prendre sur le budget communal, cela concerne des rectifications d'écritures comptables.

3. Décision modificative n°1 Budget communal (opération d'ordre n°1)

L'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public de la Grande Rue ont été comptabilisés à tort, sur le budget communal 2021, au compte 2313, cette opération doit être intégrée au compte 2041582
Madame le Maire demande l'autorisation de procéder à la décision modificative suivante :

Opération d'investissement :

Dépenses au compte 2041582 : 54 885,44 €

Recettes au compte 2313 : 54 885,44 €

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

4. Décision modificative n°2 budget communal (opération d'ordre n°2) :

La convention CMOU (Convention Maîtrise d'Ouvrage Unique) a été imputée à tort au compte 2151 au lieu du compte 45811.

Madame le Maire propose d'émettre les écritures suivantes pour régulariser la situation.

Opération d'investissement :

Dépenses au compte 45811 : 69 349,04 €

Recettes au compte 2151 : 69 349,04 €

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

5. Décision modificative n°3 budget communal

Madame le Maire explique que les crédits sont insuffisants au compte 2031 (frais d'études) pour permettre de régler la facture du CAUE d'un montant de 1 000 euros correspondant au solde de leur mission d'accompagnement pour l'étude prospective pour la réorganisation et l'amélioration des équipements scolaires et parascolaires. Il a été voté 2 000 euros alors que 3 000 euros sont nécessaires.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Opération d'investissement :

D compte 2031 : + 1 000,00 €

D compte 2151 : - 1 000,00 €

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

6. Demande d'amendes de police pour sécurisation routière

Madame le Maire rappelle que suite à la pétition déposée par les riverains du lieu-dit de Villarceau, une réunion de travail a été organisée le 11 septembre dernier avec le conseil départemental et les membres du conseil municipal.

Étaient présents Mesdames Claire FOUCHER-MAUPETIT, Isabelle BRILLARD, Aurore COLLONNIER, Monsieur Joseph LIMOUZIN pour la commune et Messieurs Julien LEDET et Laurent BELLAMY pour le département.

L'expertise des Messieurs Julien LEDET et Laurent BELLAMY nous a permis d'étudier différentes options :

- ✓ Installation de plateaux ralentisseurs ou de coussins berlinois,
- ✓ Création de lignes rugueuses ou installations de radars pédagogiques
- ✓ Révision de la signalétique,
- ✓ Relocalisation de l'abri bus.

Suite aux présentations techniques et expérimentés des services du département, il en est ressorti que la solution la plus adaptée était :

- ✓ l'acquisition de radars pédagogiques mobiles permettant l'enregistrement des données : heures et vitesse des véhicule. Ainsi les données enregistrées pourront par la suite être transmises aux services de la gendarmerie pour ces derniers puissent effectuer des contrôles.
- ✓ Modification de la signalétique.

Monsieur Joseph LIMOUZIN a donc sollicité des entreprises pour obtenir des devis pour des panneaux de signalisation ainsi que des radars mobiles.

Madame le Maire précise que ces investissements sont subventionnés minimum à hauteur de 20% au titre des amendes de police.

TABLEAU DE FINANCEMENT :

Projet identifié	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
Devis Signalétique Vendômoise	1 886,00 €	2 263,20 €
Panneaux de signalisation et Bandes STOP		
Devis Élancité	4 069,62 €	4 883,54 €
Deux radars pédagogique mobiles		
Total des dépenses	5 955,62 €	7 146,74 €
SUBVENTIONS POSSIBLES	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
Amendes de police	1 191,12 €	20 %
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
	4 764,50 €	80%
Sous réserve		
Devis BSTP	9 660,00 €	11 592,00 €
Création d'un arrêt de bus en calcaire		
Total des dépenses	15 615,62 €	18 738,74 €
SUBVENTIONS POSSIBLES	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
Amendes de police	3 123,12	20 %
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE	Estimation selon devis HT	Estimation selon devis TTC
	12 492,50 €	80 %

Madame le Maire, apporte des précisions sur la partie relative à la création d'un arrêt de bus. En effet, ce dernier doit obtenir au préalable l'aval des collectivités dont la compétence transport incombe à savoir la Région pour le transport Rémi et la CATV pour le transport MOVE.

Un deuxième devis a été demandé auprès de l'entreprise TAILLARD.

Monsieur Pierre COLLONNIER, quant à lui trouve que la signalétique au sol mentionnant 50 km/h améliore nettement la sécurité.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention à hauteur d'un minimum de 20% au titre des amendes de police pour la sécurisation routière de Villarceau juste sur la partie relative à la signalétique et les deux radars mobiles.

L'intérêt également de l'achat de ces radars pédagogiques est qu'ils seront déplacée aux 5 entrées d'agglomération de Selommès. En effet, la vitesse excessive est signalée parfois dans le village par les habitants.

Elle précise également que l'on peut étudier une signalisation au sol par la suite et qu'il faut désormais organiser une réunion publique à Villarceau pour faire part de cette avancée du dossier.

Vote (13 votants) : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1
Le conseil municipal a donc approuvé à la majorité

Monsieur Cyril GOMAS (non présent) fait savoir à Aurore COLLONNIER qu'il préfère s'abstenir n'étant pas convaincu de l'efficacité des deux radars pédagogiques mobiles. Il aurait privilégié que la commune investisse dans des aménagements en forme de « haricots ».

7. Désignation pour vacance d'un représentant au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Selommès

Madame le Maire indique que suite au décès de Monsieur Claude HUSSON, il y a lieu de désigner un nouveau représentant du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Selommès. Pour rappel, le CA est constitué de deux conseillers municipaux en plus du Maire.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats pour être membre de ce conseil d'administration.

➤ Monsieur Philippe BELLANGER propose sa candidature.

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : Abstention :
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

8. Approbation RAD (rapport annuel du délégataire) et du RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service) du SMAEP (Syndicat mixte d'adduction d'eau potable)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le rapport du délégataire (SUEZ) ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 ont été adoptés par les membres du syndicat.

Ces documents vous ont été transmis en même temps que votre convocation.

Madame le Maire souligne les points essentiels du RAD et du RPQS :

- ✓ Le service d'eau potable dessert 1 980 habitants
- ✓ Linéaire du réseau de canalisations est 82,5 kilomètres
- ✓ Nombre d'abonnés : 1 004 soit trois de plus par rapport à l'année précédente
- ✓ Volume produit par le forage Boissonnard à Villemardy: 168 493 m³ en 2024 et 162 407 m³ en 2023
- ✓ Taux de rendement 85,3 % en baisse par rapport à 2023 où il était de 87,3 %
- ✓ Taux d'impayé : 0,94 % sur l'exercice 2024 pour les factures d'eau de l'année 2023 au lieu de 1,48 % en 2023.
- ✓ Taux de réclamation : 6,97 pour 1 000 abonnés

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

Monsieur Joseph LIMOUZIN rappelle que des travaux ont eu lieu au château d'eau notamment le système de traitement contre les pesticides d'un coût d'environ 300 000 €.

Madame le Maire précise que ce château d'eau est le premier en Loir et Cher à posséder un adoucisseur d'eau. Ce dispositif était pour l'époque très innovant.

9. Modification tarification Centre de Loisir

Madame le Maire explique qu'un des agents communaux n'habitant pas sur la commune souhaite pouvoir bénéficier du tarif enfants de Selommes et enfants scolarisés à Selommes pour le centre de loisirs du mercredi. Il est donc proposé que les tarifs ci-dessous s'applique désormais également aux agents de la commune ne résidant pas sur la commune.

Tarif enfants de Selommes et enfants scolarisés à Selommes

Quotient familial	Tarifs 2024/2025
Jusqu'à 448 € inclus	3,96 € (3,88 € en 2023-2024)
De 448 € exclus à 1440 € inclus	QF x 0,00262 + 2,79 € (QF x 0.00257 + 2,73 € en 2023 2024)
Au-delà de 1440 €	6,61€ (6,48 € en 2023-2024)

Tarif enfants résidants hors Selommes et enfants non scolarisés à Selommes

Quotient familial	Tarifs 2024/2025
Jusqu'à 448 € inclus	6,24 € (6,12€ en 2023-2024)
De 448 € exclus à 1440 € inclus	QF x 0,00234 + 5,72 € (QF x 0.00229 + 5,61€ en 2023 2024)
Au-delà de 1440 €	9,89 € (9,70 € en 2023-2024)

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

10. Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger à l'assemblée générale du GIP RECIA

Madame le Maire rappelle que la mairie a adhéré au GIP RECIA pour la dématérialisation des actes. GIP RECIA étant un groupement informatique au service de l'action publique il y a lieu de désigner un représentant titulaire et de son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de cet opérateur.

Représentant titulaire

- Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT propose sa candidature et est élue à l'unanimité des votes

Représentant suppléant

- Monsieur Jean-François LHOMMEAU propose sa candidature et est élu à l'unanimité des votes

Vote (13 votants) : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à l'unanimité

11. Présentation du compte en ligne d'Enedis pour consommation électrique sur la commune.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Messieurs Jean-François LHOMMEAU et Joseph LIMOUZIN s'interrogeaient sur les économies réalisées lors de la réduction de la durée d'éclairage des candélabres.

Cette question ne pouvant pas recevoir de réponse précise, l'éclairage public ayant été remplacé en plusieurs phases, Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à se connecter au compte Enedis de la commune afin de consulter la consommation correspondant à chaque site référencé. Pour connaître le coût réel en euros il faut se connecter sur le site EDF.

Elle montre durant la réunion sur écran projeté, l'application utilisable pour les consommations électriques de chaque site. De nombreuses informations intéressantes y sont présentées.

Madame le Maire a procédé une présentation synthétique du service.

La comparaison par année n'est pas possible à ce jour, car depuis la COVID en 2019, on a changé par tranche des LED, les éclairages se font par armoire astrologique et les heures d'éclairage ont été modifiés.

Monsieur Jean-François LHOMMEAU considère que l'extinction de l'éclairage public à 21 h est trop tôt et qu'elle pourrait entraîner une recrudescence de cambriolages.

Madame le Maire rappelle que cette décision a été prise en concertation, en tenant compte notamment de la sécurité des enfants prenant le bus le matin, afin de déterminer les horaires les plus adaptés.

Selon Monsieur Pierre COLLONNIER le fait d'avoir remplacé tout le réseau d'éclairage public par des LED permet des économies qui peuvent être injectées dans l'heure supplémentaire d'éclairage le soir.

Monsieur BELLANGER précise que c'est exact mais l'achat de toutes les LED représentent un investissement important sur le budget communal.

Après discussion, Madame le Maire propose de procéder à un vote pour s'exprimer sur l'allongement d'une heure de la période d'éclairage uniquement le soir de 21h (environ car dépend de l'horloge crépusculaire) à 22h (environ).

Vote (13 votants) : Pour : 8 Contre : 5 Abstention : 0
Le conseil municipal a donc approuvé à la majorité

12. Informations sur le personnel communal

Madame Isabelle DURIN ayant choisi de ne pas renouveler son contrat à compter du 1^{er} janvier 2026.

Madame Laëtitia FOURNIER a informé la mairie de sa décision de cesser les activités liées à la communication et à la gestion de la salle des fêtes. Ces missions, non prévues dans son contrat de travail, étaient rémunérées sous forme d'heures complémentaires. Madame Laëtitia FOURNIER continuera d'assurer la gestion de l'agence postale communale.

Ces deux postes correspondent à un minimum de 6 heures par semaine, ils seront proposés à l'ensemble du personnel communal.

En cas de refus, les heures de ménage seront assurées soit par une personne que la mairie recrutera soit par une entreprise prestataire de service spécialisée. Les heures du service communication pourront éventuellement être réparties entre les agents du service administratif.

13. Comptes rendus des commissions

a. Vie scolaire :

La parole est donnée à Maurice BODIN

✓ Point sur le personnel :

Madame Lucia AUCUIT de l'accueil périscolaire a suivi la formation en vue de l'obtention du BAFA la semaine dernière. Elle sera absente au mois de janvier 2025.

Madame Soumia BELGUIZ s'est présentée au concours d'ATSEM le 8 octobre dernier. Elle est actuellement dans l'attente des résultats d'admissibilité.

Elle a continué à venir en renfort pour la garderie jusqu'aux vacances de la Toussaint.

✓ Point sur les effectifs :

Le nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs du mercredi et la garderie se maintient à plus de 20.

✓ Divers :

Les contrôles effectués sur les différentes structures de jeux ont conduit à la réalisation de menus travaux par les agents techniques. Seul le toboggan du plan d'eau a été déclarée non conforme à la réglementation. Étant précisé que la balançoire de la Résidence de la Haute Pierre n'a pas été intégrée à ce contrôle. La société Axylis repassera prochainement le faire.

Monsieur Philippe BELLANGER signale que le contrôle de la balançoire du plan d'eau n'a pas été effectué correctement. En conséquence, il a été demandé à l'agent communal de l'enlever et de la déposer à l'atelier pour réparation (des roulements ont été changés).

Autres :

Monsieur Julien BOUTARD demande des précisions à Madame le Maire sur les éventuelles interventions de Madame Lucia AUCUIT dans les écoles sur l'enseignement de langues étrangères. Il a été précisé durant la réunion de l'Association des parents d'Elèves que ces interventions seraient prises par la commune. Madame le Maire indique qu'elle n'avait à aucun moment accepté que la collectivité prenne en charge ces frais et qu'elle a appris cette information à la lecture du compte-rendu.

Madame le Maire va se rapprocher des Directeurs d'écoles pour échanger sur ce sujet et trouver une solution.

b. Fêtes et cérémonie

La parole est donnée à Isabelle Brillard

La commission fêtes et cérémonies s'est réunie le 14 octobre dernier.

- ✓ Commémoration du 11 novembre 2025
- ✓ **Repas de l'âge d'or 22 novembre 2025** : 44 personnes de plus de 70 ans seront présentes pour ce repas qui sera pris en charge par la commune comme l'an passé.
Monsieur Jean-François LHOMMEAU précise que pour l'instant ils n'ont pas trouvé d'orchestre. Les personnes de plus de 70 ans ne pouvant se déplacer soit environ 36 personnes se verront remettre par un conseiller municipal un colis. La livraison des colis à la mairie est prévue pour 21 novembre 2025.

- ✓ **Marché de Noël 23 novembre 2025** : de 9h à 17h des animations seront proposées : maquillage pour les enfants, structures gonflables, photographe (une photo sera offerte par la municipalité) à 15 h le Père Noël arrivera en chiens de traîneau.
47 exposants seront présents. Viendront en renfort les deux agents techniques de la commune.

Madame Nathalie TONDEREAU propose que des palettes sur lesquelles sera écrit « EXPOSANTS » soit installées de manière que les badauds puissent les trouver facilement.

Monsieur Philippe BELLENGER indique que les décorations de Noël seront installées le mardi 18 novembre 2025 et la dépose aura lieu le 2 janvier 2026.

Madame le Maire présente le devis de la société AVISO pour des caches barrières, le conseil municipal est favorable à cet achat pérenne.

- ✓ **Commémoration du 5 décembre 2025**
Elle est organisée par les AFN UNC n'aura pas lieu cette année. Le président ayant des problèmes de santé.

Pour rappel : la prochaine réunion de la commission fêtes et cérémonie aura lieu le jeudi 13 novembre 2025 à 20 h.

c. Patrimoine : information vitraux de l'église

Madame le Maire et Madame Isabelle BRILLARD ont eu rendez-vous le 16 septembre dernier avec Madame Pauline MORIN et Monsieur Guy GRELET de l'association Résurgence pour le vitrail abîmé de l'église Notre Dame.

Il en résulte de ce rendez-vous deux possibilités :

- réparer
ou
- changer le vitrail. Madame le Maire précise que cette dépense pourra éventuellement être subventionnée par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).

L'association va envoyer des devis.

d. Cimetière

La parole est donnée à Isabelle BRILLARD et Philippe BELLANGER

25 tombes en terrain commun ont été relevées début octobre dans l'allée E par l'entreprise des pompes funèbres BRILLARD de Vendôme. Il est prévu de réserver une dizaine de tombes en haut de cette allée pour y créer les terrains communs. Ces relevages font suite à ceux déjà effectués en 2024.

e. Travaux et voirie

La parole est donnée à Joseph Limouzin

i. Informations sur la peinture de la cantine de la maternelle

L'entreprise retenue SPB (Société de Peinture Blésoise) étant en sous-effectif ne peut plus assurer le marché pour réaliser les travaux de peinture de la cantine de la maternelle, ils sont reportés à février 2026.

Monsieur Joseph LIMOUZIN précise qu'il en est de même avec l'entreprise BIGOT pour le changement d'éclairage du vieux stade.

ii. Réflexions et avancée sur le logement Rue de la Vallée

Suite à la question posée à la dernière réunion de conseil Madame le Maire précise qu'il n'y a plus d'emprunt sur ce logement et le loyer est de 569,22 € sans les charges.

Il est proposé à l'ensemble du conseil municipal de visiter ce logement et de convenir d'une date pour d'éventuels travaux.

Tous les conseillers ne pouvant être présents le samedi 15 novembre 2025 à 11 h, Monsieur Joseph LIMOUZIN propose une deuxième visite pour le lundi 17 novembre 2025 à 11 h.

iii. Bilan des travaux Rue du Château

Les travaux sont terminés et se sont déroulés en septembre et octobre. Toutefois, mais quelques défauts ont été constatés.

L'entreprise COLIN doit revenir pour mettre à niveau les bouches à clef. Monsieur Julien BOUTARD fait remarquer que certains joints pour les bordures sont manquants.

De plus, Monsieur Philippe BELLANGER précise l'entreprise a déposé les agrégats d'enrobé à la décharge qui devront être enlevés.

Il est demandé à Madame le Maire de ne pas régler pour l'instant la facture à ce jour.

iv. Informations sur les travaux par le SAEP Rue de la Vallée

La parole est donnée à Philippe BELLANGER

Monsieur Philippe BELLANGER fait part aux membres du conseil municipal que les documents de renouvellement de canalisation d'eau potable Rue de la Vallée ont été reçus en mairie.

Il s'avère qu'un tronçon de cette canalisation passe dans le centre bourg qui a été refait en 2021 lors de l'opération cœur de village. Monsieur Philippe BELLANGER présente les plans et le planning des travaux à venir par le SAEP.

Il est prévu douze semaines de travaux qui débiteront normalement en janvier voire février 2026. L'entreprise retenue est la société COLIN qui remplacement à l'identique les canalisations en fonte. Le montant de ces travaux s'élèvent à 188 000 € TTC dont 106 000 € TTC à la charge du SAEP.

Madame le Maire propose de refuser que la partie neuve soit changée et de convenir d'une réunion avec le président du SAEP et le maître d'œuvre afin de voir sur plan précisément cette petite partie de voirie.

✓ Grande Rue

Il a été reçu en mairie, un devis de proposition d'honoraires de l'entreprise VIATEC pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 17 000 € HT correspondant aux travaux de la Grande Rue pour l'aménagement en sens unique.

14. PLUIH partie agricole

La parole est donnée à Philippe BELLANGER

Suite aux travaux du PLUIH, la commune doit se prononcer sur la cartographie des fermes et bâtiments agricoles. L'objectif est de différencier l'habitation des dépendances en bon état qui pourraient changer de destination.

Monsieur Philippe BELLANGER précise que le chemin de ceinture qui avait été proposé devra être affiner. Pour ce faire, des échanges parcellaires devront se faire avec les propriétaires.

Madame le Maire propose d'organiser une réunion entre les agriculteurs et les membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 à 18 heures en mairie.

15. Associations selommoises

a) US. Petite Beauce

Madame le Maire donne lecture du mail reçu de Monsieur Jean LOPES. Ce dernier exige de la commune de Selommes je cite : « ... Je veux que vous vous engagiez à reprendre tous les contrats d'énergie (eau, gaz, fioul et électricité)... De mon point de vue tous ceci ne nécessite pas de gros efforts (notamment financier) de votre part mais aiderait énormément l'US Petite Beauce. »

Une assemblée générale extraordinaire va avoir lieu le 7 novembre prochain à Oucques. Madame le Maire listera les dépenses énergétiques et lancera une réflexion sur la répartition des dépenses du club house.

b) Kfé associatif

La parole est donnée à Maurice BODIN

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre dernier, un nouveau bureau a été constitué. Monsieur Maurice BODIN a été président de ce café associatif et ai remercié par tout le travail accompli et son assiduité pendant 8 ans. Il ne renouvelle pas sa candidature.

Monsieur Michaël SAILLARD a été élu Président.

16. Dossiers en cours

Affaire BLONDEAU : Maître MICOU, avocat de Monsieur Jack BLONDEAU a été mis en demeure par le tribunal de déposer ces conclusions au plus tard pour le 9 décembre prochain. Maître FORCINAL nous a indiqué que si aucun mémoire en défense n'était transmis avant cette date, l'instruction sera close et l'audience se tiendra sans doute au 1^{er} trimestre 2026.

17. Agenda

- Jeudi 6 novembre 2025 à 18 heures : Conseil des écoles

- Vendredi 7 novembre 2025 à 19 heures : Assemblée générale extraordinaire de l'USPB à Oucques
- Vendredi 7 novembre 2025 à 19 heures 30 : Assemblée générale ordinaire de la Boule Selommoise
- Dimanche 9 novembre 2025 à 14 heures à Oucques : Loto USPB
- Mardi 11 novembre 2025 : Commémorations
- Samedi 22 novembre 2025 à 12 heures : repas de l'âge d'or
- Dimanche 23 novembre 2025 : Marché de Noël
- Mardi 25 novembre 2025 : Thé dansant

18. Questions diverses

À la suite des questions posées lors de la dernière réunion du 9 septembre, les réponses sont les suivantes :

- **13 juillet** : Monsieur Joseph Limouzin souhaitait avoir des précisions sur le nombre de personnes « invitées » aux festivités du 14 juillet dernier.
Madame le Maire lui indique que 88 invitations (conseillers municipaux, personnel communal, présidents d'association,) aux repas ont été envoyées et que 24/88 étaient présents pour ce repas offert par la collectivité sans les musiciens et sans les pompiers.
Parmi les invitations à distribuer, il y avait également des invitations uniquement pour l'apéritif.

Pour information, il a été accordé une subvention au comité des fêtes de 1 375,06€ à la suite des factures perçues par l'association.
- **Eclairage public** : le sujet a été évoqué et voté au point n°11.
- **Prêt de salles** : les élections municipales vont avoir lieu les dimanches 15 et 22 mars 2025, il est proposé et validé, comme à chaque élection, d'accorder à titre gracieux aux futurs candidats la salle de conseil municipal.

Monsieur Philippe BELLANGER informe les membres du conseil municipal que :

- le débarnage des fossés a été fait par l'association foncière, c'est la commune qui prend en charge ces travaux d'une valeur de 10 000 €.
- Il a assisté courant juillet à une réunion de présentation d'un projet d'agrivoltaique (lignes de trackers) qui se situera entre CONAN et RHODON porté par deux agriculteurs qui loueraient leurs terres à la société NEO.
Le SDIS a émis une prescription pour l'installation d'un mur de 10 mètres de hauteur afin de protéger les bâtiments se situant aux alentours de cette installation.

Le coût de l'opération est de 40 000 000 €/20 ans, durée de vie des panneaux 35 ans. Ce coût élevé est dû à l'installation de 14 km de câble pour raccorder l'installation au poste source de VILLERBON.
Un autre projet est possible sur la commune de Oucques la Nouvelle.

Monsieur Jean-François LHOMMEAU demande s'il y a un projet dans l'ancien logement du directeur de l'EHPAD. Madame le Maire lui répond que l'information est connue depuis cet après-midi du Conseil d'Administration du 28 octobre. La directrice ayant fait savoir qu'y sera installé une MAM (maison d'assistants maternels) pouvant accueillir 8 bébés, ce projet étant porté par l'EHPAD.

Elle souhaite qu'une réunion d'informations se fasse avec tous les assistants maternels locaux sous peu. Avant la directrice Madame Isabelle GARROS va échanger avec la CATV ayant la compétence petite Enfance. Il y aura des échanges entre les assistantes maternelles, la CATV, la Mairie et l'EHPAD.

Monsieur Michaël SAILLARD souhaite savoir pour quelles raisons le Département n'a pas fait le débarnage en même temps que l'association foncière d'autant plus que les fossés n'ont pas été curés. Monsieur Philippe BEL-LANGER rappelle que ce sont deux collectivités indépendantes et qu'il ne peut apporter davantage de précisions.

La séance est levée à 23h05



